



Municipalité de Ripon
31, rue Coursol, Ripon, (Québec) J0V 1V0
Téléphone 819-983-2000 – Télécopieur 819-983-1327
Courriel : reception@ripon.ca
ripon.ca/urbanisme/

ABATTAGE D'ARBRES (B.12)

DEMANDE DE PERMIS OU CERTIFICAT D'AUTORISATION

(suite de la [partie A. identification](#))

4. DESCRIPTION DES TRAVAUX

4.1 Date de début des travaux : _____ **Date de fin :** _____

4.2 Est-ce que l'abattage est situé dans un secteur habité à protéger? Oui Non

Secteurs habités à protéger : à l'intérieur du périmètre urbain OU à 300 mètres des lacs Viceroy et Daoust OU tout terrain riverain à la rivière Petite-Nation. Dans ce cas, joindre une attestation de professionnel et motiver l'abattage avec un des motifs prévus à l'article 74 du règlement de zonage.

4.3 Type d'abattage: Résidentiel (*moins d'un ha*) Commercial (*le bois sera vendu*)

4.3.1 Si abattage résidentiel :

Quel est le nombre d'arbres à couper? _____

4.3.1 Si abattage commercial :

Quelle est la superficie de coupe? _____ ha

Si la superficie est supérieure à 1 hectare (2,47 acres ou 2,92 arpents), joindre un plan d'aménagement forestier en vigueur, signé par un ingénieur forestier.

Quel est le volume de bois à récolter (estimé)? _____ m³

S'assurer d'avoir reçu un certificat d'autorisation pour usage approprié, par exemple Sylviculture (VIL22), ou d'être situé sur une terre agricole.

4.4 Qui exécute les travaux?

Le propriétaire ou requérant Entrepreneur

4.4.1 Si les travaux sont exécutés par un entrepreneur :

Nom : _____

Coordonnées (tél. / courriel): _____

No. licence RBQ : _____



Est-ce que mon projet est conforme aux règlements?

Voici seulement les règlements les plus fréquents. Pour plus d'informations, consultez ripon.ca/urbanisme.

- ✓ Dans le périmètre urbain, il faut replanter deux (2) arbres dont au moins un (1) feuillus.
- ✓ Dans la rive, il est normalement interdit d'abattre des arbres. Si vous croyez qu'un abattage est nécessaire, par exemple pour des raisons de sécurité publique, joindre une attestation de professionnel à cet effet;
- ✓ Abattage résidentiel : comme le permis a une durée de 12 mois, il peut être judicieux d'inscrire tout l'abattage que vous prévoyez faire durant l'année;
- ✓ Abattage commercial : il existe plusieurs règlements à respecter durant les travaux, référer au chapitre XII du [règlement de zonage \(2019-02-339\)](#);
- ✓ Vous pouvez également consulter cette section du site Web : ripon.ca/questions-urbanisme/#abattage

Municipalité de ripon - Demande de permis - Partie B.12. Abattage d'arbres (suite)

5. SIGNATURE

Notes

- ✓ Le présent formulaire vise à accélérer le processus de demande de permis et ne constitue en aucun temps une garantie que la demande est complète;
- ✓ Le présent formulaire ne peut être considéré comme une autorisation de commencer les travaux;
- ✓ Le fonctionnaire responsable peut exiger tout documents ou renseignements supplémentaires nécessaires à l'analyse de conformité du projet;
- ✓ Suite au dépôt d'une demande de permis complète, une réponse peut prendre jusqu'à 30 jours civils;
- ✓ La Municipalité ne garantit pas que le présent formulaire soit à jour en tout temps et elle n'assume aucune responsabilité quant aux différences qu'il peut y avoir entre le texte officiel et le texte apparaissant sur la version électronique du formulaire.

Je, soussigné(e), (*lettres moulées*) _____
déclare que les renseignements ci-haut mentionnés sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je réaliserai les travaux en conformité avec les lois et règlements en vigueur. Aussi, je comprends que le dépôt de cette demande ne constitue pas un permis et une autorisation pour débiter les travaux.

Signé le _____
aaaa/mm/jj

Signature _____
Sans procuration ([partie C](#)), tous les propriétaires doivent signer.

Veillez nous transmettre votre demande complète ainsi que les documents requis par le biais d'une des manières suivantes :

- **En personne** : à la réception, selon l'horaire ([voir site Web](#))
- **Par télécopieur** : 819-983-1327;
- **Par courriel** : reception@ripon.ca;
- **Par la poste** : 31, rue Coursol, #101, Ripon (Québec) J0V 1V0;



Adresser tout chèque à la « Municipalité de Ripon », avec objet « Demande de permis ». Pour virement bancaire, écrire à reception@ripon.ca. Les cartes de crédits ne sont pas acceptées. Aucun remboursement.

Pour des renseignements sur le dépôt d'une demande, communiquez avec le Service de l'urbanisme au 819-983-2000 #2701 ou reception@ripon.ca.



Section réservée à l'administration

Reçu par :	No. reçu :
Nombre de permis requis :	Estampe
Date de réception de la demande :	